

Convention Simplifiée de Formation N° 26934

Entre les soussignés :

N° Devis :

◆ **BVT-APTH**

1 Place de la Pyramide - Tour Atlantique
92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
Numéro de Déclaration d'Activité : 11 94 0016794 enregistré auprès
du Préfet de Région Ile de France

◆ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT**

23-25 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
77340 PONTAULT-COMBAULT
Siret : 98132248000113

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

BVT-APTH organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: ADR de Base - Formation Recyclage	Num session	: A2600MA
Objectifs	: Répondre aux obligations réglementaires du § 8.2 de l'ADR., Renouveler le certificat ADR de base pour Conducteurs Routiers, Actualiser les connaissances de base liées au Transport des Marchandises Dangereuses par route, Mettre à jour les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses.		
Modalités Evaluation	: • Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud) • Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%		
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe		
Durée - Dates	: 14 heures réparties sur 2 journées du 7 au 8 septembre 2026		
Lieu	: CAMPANILE ROISSY / MESNIL AMELOT - 2 RUE DU STADE SAUVANET - 77990 LE MESNIL AMELOT - Tél : 01.60.27.23.20 -		
Participant(s)	: CEDRIC BETDJI FELIX		

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PROFESSIO	1	449.00 €	89.80 €	449.00 €
Total HT :					449.00 €
TVA :					89.80 €
TOTAL TTC :					538.80 €

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT - PONTAULT-COMBAULT : Virement à 30 jours, le 10

N° TVA Intra : FR89981322480



Article 3 : Conditions Générales

Toute demande d'annulation ou de report doit nous être signifiée par mail en respectant les délais de l'article 8 de nos conditions générales de service ci-annexées.

Le visa et le cachet de l'entreprise sur ce document valent acceptation des termes de nos conditions générales de service.

Fait à RUNGIS, le 21 août 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT

Pour BVT-APTH

Frédéric CHAVANNE

Directeur Général



BVT -APTH – Tour Atlantique La Défense –
1 place de la pyramide 92800 Puteaux
Tél. : 01 41 37 80 87
N° DECLARATION D'ACTIVITE : 11 92 2743992
N° SIRET : 927 627 752 00060
N° TVA Intracom. : FR22 927 627 752